



**Conseil Communal d'Hellemmes
Mardi 28 septembre 2022**

22/53 Nouvelle composition des Commissions communales

Nous avons voté « POUR »

22/54 Conseil local de Prévention de la délinquance - Nouvelle composition

Benoît BIGO est intervenu pour notre groupe, sur ce sujet.

Chèr(e)s collègues, Monsieur PRUVOT, adjoint à la tranquillité publique et à la prévention, La loi a confié au maire la compétence nécessaire pour concourir à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance.

L'objectif étant de définir un plan d'action adapté au territoire, en tenant compte d'un état des lieux.

Le vote de la nouvelle composition du conseil local de prévention de la délinquance est effectivement essentiel... mais nous regrettons, Monsieur le Maire, que depuis le début du mandat actuel, le CLSPD ne se soit jamais réuni, ce qui est pourtant une obligation pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Aujourd'hui, il est forcé de constater une incohérence entre le déploiements d'importants moyens de vidéo surveillance et la non mobilisation de cet outil qui permet aux élus de se saisir des questions de sécurité au travers d'échanges directs avec les services de l'état, dont la police, le conseil départemental, les associations, les bailleurs sociaux et les entreprises de transport collectif.

Aussi, Monsieur le Maire, nous avons 2 interrogations :

Pourquoi, il n'y a pas eu de réunion du CLSPD depuis le début du mandat ?

Une réunion est-elle programmée ?

Nous avons voté « POUR »

22/55 Aide habitat durable, transition écologique et façades

Nous avons voté « POUR »

22/56 Marché de fournitures horticoles pour la ville de Lille et les Communes Associées

Nous avons voté « POUR »

22/57 Convention d'objectifs et de financement relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements

Nous avons voté « POUR »

22/58 Fournitures de pièces détachées, prestations automobiles et maintenance des véhicules municipaux (Lille et Communes Associées)

Nous avons voté « POUR »

22/59 Subvention à l'association Filofil

Nous avons voté « POUR »

22/60 Coopératives scolaires - Subvention à l'OCCE du Nord

Nous avons voté « POUR »

22/61 Adoption du nouveau Projet Éducatif Global Lille Hellemmes Lomme

Simon JAMELIN est intervenu pour notre groupe, sur ce sujet.

En 2005, les villes de Lille, Lomme et Hellemmes votaient le premier Plan Éducatif Global. Nous souhaitons saluer ce soir le chemin qui a été parcouru.

Saluer le chemin parcouru en matière de concertation d'abord.

L'école, aussi indispensable soit-elle, n'a pas le monopole de l'éducation : elle a besoin de la famille, du tissu associatif mais aussi de tout l'environnement de l'enfant C'est en cela, que la concertation est l'une des conditions de la réussite d'un Projet Éducatif Global.

Concertation lors de la construction du PEG mais aussi tout au long de sa mise œuvre avec l'ensemble des parties prenantes de l'éducation d'un enfant : avec les parents, les structures intervenantes, le personnel de l'éducation nationale, le personnel municipal présent sur les temps périscolaires et surtout, les enfants eux-mêmes.

Si nous retrouvons cette volonté de rassembler tous ces acteurs autour de la table, nous serons attentifs à ce que cela se poursuive dans les années à venir. D'autant que nous partons de loin : tout le monde se souviendra de l'épisode catastrophique des consultations lilloises sur la réforme des rythmes scolaires et sur leur mise en œuvre.

Nous serons aussi vigilants sur le dialogue continu avec les structures associatives sur lequel s'appuie ce PEG : si ces structures répondent au besoin des politiques éducatives de la ville, il nous semble essentiel de s'assurer que ces structures s'y retrouvent en terme de rémunération, de volumes horaires, de conditions de travail.

A la veille d'un mouvement de grève massif, nous tenons à renouveler ici notre soutien au personnel périscolaire de la Mairie : Nous soutenons leurs demandes de revalorisations salariales et d'améliorations de leurs conditions de travail. Tout comme nous soutenons les revendications des personnels des crèches municipales.

Saluer le chemin parcouru sur le périmètre des actions.

Pour nous, écologistes, un PEG réussi est celui qui privilégie une approche globale des politiques éducatives.

L'éducation c'est à la fois apprendre, éveiller les tout petits et les plus grands, leur permettre de développer des goûts, de les préparer aux enjeux du monde de demain. Les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain. Permettez-moi ici une attention particulière pour Madame Joliet qui porte l'immense responsabilité de faire vivre le conseil Municipal des Enfants.

Les questions éducatives concernent l'apprentissage mais pas seulement : ce sont également de formidables outils pour agir face aux inégalités sociales et contribuer un mieux-vivre ensemble : combattre les discriminations, lutter contre le harcèlement scolaire, prévenir les situations de violences. Ces thèmes sont pris en compte par ce nouveau PEG et c'est une bonne chose.

Parce que l'éducation d'un enfant se réalise partout et tout le temps, ce PEG prend en compte la place de l'enfant dans la ville. La mise en place de rues scolaires en sont un exemple, nous espérons que ces projets se multiplieront et se pérenniseront y compris le mercredi et pendant

les vacances : À Paris, à Grenoble et dans de nombreuses villes, les rues scolaires sont devenues des rues piétonnes : nous devons tendre vers cet objectif.

Parce que ce PEG traite des questions éducatives dans sa globalité, parce qu'un effort sincère bien qu'imparfait de concertation a été réalisé, nous voterons favorablement ce PEG.

L'éducation de nos enfants dépasse nos divergences, c'est pourquoi nous portons ce soir une demande : celle de la mise en place d'un comité de pilotage Hellemmois de la mise en œuvre du Plan Éducatif Global, dans lequel siègeront élus de la majorité et de l'opposition.

Nous avons voté « POUR »

22/62 Obtention du Titre "Ville Amie des Enfants"/ Signature de la convention 2020/ 2026 - Adoption du plan d'Action- adhésion à l'UNICEF France

Julien GILBERT est intervenu pour notre groupe, sur ce sujet.

Monsieur Le Maire, chers collègues,

Nous sommes évidemment favorables à la signature de cette convention, ainsi qu'au contenu du plan d'action présenté par la ville à cette occasion. Soucieux de la qualité de l'air que les enfants de nos trois communes associées respirent, nous accueillons favorablement le choix de la ville de Lille de retenir comme recommandations de "lutter contre la pollution de l'air et aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes". A ce propos, j'espérais que vous nous apporteriez un complément d'informations en lien avec une délibération portant sur le sujet de la pollution de l'air, adoptée il y a un an. Le 6 octobre dernier, nous adoptions à l'unanimité une délibération actant le lancement d'une étude pilote pour évaluer les impacts sur la santé publique de multiples expositions environnementales, et notamment de l'exposition à la pollution de l'air. A l'époque Monsieur BIGO avait demandé au nom du groupe Hellemmes Verte que notre commune fasse partie des zones pilotes retenues. Il avait aussi demandé qu'un suivi annuel soit réalisé pour nous tenir informés de l'avancement de cette étude. Madame TROTTEIN avait alors répondu "je ferais un point annuel, si vous le souhaitez, dès début 2022, pour vous indiquer quelle zone aura été retenue sur Hellemmes et vous donnerais des nouvelles de l'avancée de cette étude". Monsieur le Maire vous aviez enfoncé le clou en ajoutant "c'est un sujet sur lequel nous reviendrons régulièrement pour savoir où cela en est". Je me tourne donc naturellement vers vous, où en sommes-nous un an plus tard? Quelles sont les zones pilotes? Quels sont les partenariats mis en place? Où en est la définition du protocole d'étude?

C'est aussi dans l'idée de lutter contre diverses sources de pollution auxquelles sont exposés les enfants que notre groupe vous a proposé, chers collègues, d'ouvrir une période test, de trois années, au cours de laquelle nous aurions mis en œuvre des spectacles populaires alternatifs aux feux d'artifices. Même si certains parmi vous jugent que l'importance de la pollution atmosphérique générée par un feu d'artifice n'est je cite : "pas scientifiquement démontrée", il nous paraît difficile de nier la dispersion de divers polluants à l'occasion de ce type de spectacles. De surcroît, nous accorder sur cette mesure aurait eu plusieurs effets vertueux en dehors de la non émission de polluants atmosphériques :

- Un Meilleur respect de la quiétude des oiseaux, particulièrement importante en période de nidification
- Une suppression du risque d'accident, pouvant par exemple occasionner un incendie au sein de notre ensemble arboré remarquable
- La suppression d'une source de dissémination de déchets au sein du parc de la mairie.

A ce propos, je voudrais revenir sur le dernier tir de feu d'artifice sur notre commune, en plein cœur de l'été. Comme nous avons pu nous en faire l'écho, la pelouse principale du parc, quasiment sous vos fenêtres, Monsieur le Maire, était jonchée d'éclats de feu d'artifice. Voici une photo des canards qui se prélassent au milieu des éclats de cartons et de plastique. Déconcertant quand on sait que le parc arbore fièrement le label "REFUGE LPO" à son entrée. Dans la thématique "ville amie des enfants" j'aurais aussi pu vous montrer la photo d'un bébé marchant à quatre pattes au milieu de cette pelouse, mais je m'abstiendrais. Le plus affligeant est sans doute que 10 jours après l'évènement, le parc n'avait pas été nettoyé. Peut-être attendiez-vous la journée mondiale du nettoyage pour le faire nettoyer par les enfants d'Hellemmes? En tous cas nous n'avons pas attendu si longtemps et nous avons procédé nous même au ramassage de l'essentiel des éclats. Le résultat le voilà, chers collègues, 1,7 kg de déchets ramassés. Nous vous avons ensuite écrit sur ce sujet, mesdames et messieurs de la majorité. Personne n'a répondu à notre courrier, personne!

Nous vous avons ensuite proposé un premier projet de vœu, pour nous entendre et nous engager à mettre en place une fête plus vertueuse. En dépit de quelques soutiens dans vos rangs, ce premier projet vous a paru trop ambitieux, et nous nous sommes résolus à vous proposer de prendre ensemble des engagements plus modestes:

- Ne plus tirer de spectacle pyrotechnique depuis l'enceinte des parcs Hellemmois
- dans la mesure du possible, donner la priorité aux spectacles utilisant des projectiles exempts de perchlorate, de plomb ou de toute autre substance nocive pouvant être substituée
- et porter une attention particulière au nettoyage en fin de prestation, de la zone de tir et de ses abords

Visiblement ces quelques engagements sont encore trop ambitieux pour vous, puisque vous êtes allés jusqu'à refuser de les soumettre au vote ce soir, alors que notre vœu respecte le cadre posé à l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales. Alors que le sujet a déjà été discuté dans deux commissions, vous préférez que ce sujet soit abordé à huis clos, dans une commission informelle. Soit. J'espère que ladite commission ne subira pas le même sort que celle qui aurait dû être réunie par Madame LEDEZ il y a presque deux ans de cela, et qui avait vocation à travailler sur un autre sujet important: la manipulation de plomb par des enfants. Curieux pour une ville amie des enfants.

Et n'allez pas brandir l'argument de la concertation pour justifier votre frilosité! A ma connaissance vous n'avez mis en œuvre aucune concertation avant d'acter la fermeture de la piscine d'Hellemmes. Fermeture que nous apprenons au détour d'une délibération qui sera votée à Lille vendredi, que nous ne retrouvons pas ce soir au conseil Hellemmois, et qui actera le remplacement de la piscine d'Hellemmes par celle de Fives Cail au plus tôt en 2026. Nous aurions aimé débattre de ce sujet en commission.

Passons sur cet énième déni démocratique, et revenons-en plus directement au plan d'action qui nous est présenté en parallèle de cette délibération. Nous souhaitons vous faire part d'un regret. Le document qui nous a été présenté a été élaboré à Lille, et déjà discuté avec l'UNICEF, si bien que les propositions d'améliorations que nous avons formulées n'ont pas pu être intégrées. Elles auraient pourtant pu profiter aux enfants d'Hellemmes. Nous avons par exemple demandé à mettre en place une démarche active de prévention du tabagisme passif aux abords des établissements scolaires, et sur les lieux de pratique sportive et de manifestations culturelles de plein air. Notre commune étant malheureusement peu mobilisée sur ce sujet, nous espérons que votre majorité se saisira de ce sujet sans attendre une possibilité d'amender le plan d'action élaboré à Lille.

Je vous remercie.

Nous avons voté « POUR »

22/63 Animations Été Quartiers Politique de la Ville

Nous avons voté « POUR »

22/64 Commune Associée d'Hellemmes -Futur Parc de la Filature- Convention de Transferts et maîtrise d'ouvrage

Ana TALEB est intervenue pour notre groupe, sur ce sujet

Mr Le Maire, Mr le rapporteur, Chers collègues,

Nous voudrions intervenir ici pour pointer les conceptions différentes que nous avons en matière d'aménagement urbain. Le cas de la Filature Mosseley explique ainsi en partie, nos points d'extrême vigilance concernant le projet H2D. La réhabilitation de la Filature nous semble être l'exemple criant d'un rendez-vous raté, avec la valorisation du patrimoine culturel et architectural hellemmois.

Vous allez nous répondre que c'était une opération immobilière relevant du domaine privé, mais ce n'est pas le cas de la délibération qui nous concerne aujourd'hui et qui porte sur les zones d'aménagements concertés, dont vous êtes partie prenante. Et concernant ce qui relève du domaine privé, vous avez signé les permis de construire et n'avez pas réussi à imposer en amont suffisamment d'exigences en lien avec l'importance de ce site, dans la culture Hellemmoise et dans l'aménagement de son patrimoine en cœur de ville.

Ces manquements nous semblent de l'ordre d'un court-termisme regrettable. Le résultat, c'est que les malfaçons d'un ouvrage négligé ont empêché toute réappropriation du rez-de-chaussée de La Manufacture par la commune et pas les hellemmois.es, ce qui était le terme du contrat initial avec le promoteur. Le parc est resté un terrain vague jusqu'à ce que les habitants se mobilisent pour qu'il en soit autrement, obligeant la MEL à s'en préoccuper, tandis que le statut de ce terrain empêche des avancées significatives, ainsi que le bon déroulement du projet d'aménagement conçu de manière participative par Les Saprophytes.

Nous avons noté que le service voirie a réalisé les chaussées et les trottoirs que le promoteur s'était engagé à faire et avait laissés inachevés, que des logements laissés vacants pendant des années ont été réhabilités et accueillent enfin des locataires, que les permis de construire ont fleuri en quelques mois entre la Filature et les Abeilles, sans que les habitants ne soient informés des tenants et des aboutissants de cette accélération subite du calendrier des constructions. Rattrapage Covid? Oui, mais pour faire quoi, comment, et avec qui?

Il est heureux que les travaux pour la réhabilitation du passage qui relie la rue Salengro et la Filature soient prévus. Mais quel temps perdu et quel gâchis. Entre-temps, le bâtiment 1910 aura connu un incendie et sera finalement détruit. Les hangars attenants sont toujours vides, dégradés et sont des zones de consommation de stupéfiants dont on peut retrouver les stigmates, jonchant le sol à deux pas de la crèche des Popelines. Dont le trajet en poussette depuis la rue Salengro est ardu, car les habitants de la Filature préfèrent souvent se garer sur le trottoir plutôt que de risquer de se faire dégrader leur véhicule dans le parking souterrain qui en plus de fragiliser le sol du jardin qui nous occupe aujourd'hui, semble ne pas garantir de sécurité suffisante pour leur bien.

Que dire des problèmes de chaudières récurrents dont la défaillance et la surconsommation ne cessent d'être pointées par les locataires et la copro? N'y avait-il pas déjà à l'époque de la validation du projet, des exigences à poser en termes de performance énergétique?

Cette trame nous permet de savoir ce qu'il ne faut pas faire pour abîmer une zone urbaine qui aurait pu être un fleuron de notre commune en étant mieux valorisée. Voilà le type de "réhabilitation" avec de grands guillemets dont nous ne voulons plus.

Nous notons également qu'à vouloir aller trop vite et à céder au plus offrant sans contreparties suffisantes, à la fin, c'est la collectivité qui met la main à la poche pour réparer ce qui peut encore l'être.

Nous avons voté « POUR »

22/65 Versement de subvention au Collectif RENART

Nous avons voté « POUR »

22/66 Versement de subvention à l'Amicale Laïque du Centre Hellemmes Volleyball

Nous avons voté « POUR »

22/67 Mission de relevés topographiques sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et ses Communes Associées

Nous avons voté « POUR »

22/68 Convention de prestation de service pour la mise en œuvre des outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne entre la MEL et la ville de Lille

Audrey DEQUESNES est intervenue pour notre groupe, sur ce sujet.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes tous conscients ici que la lutte contre l'habitat indigne doit être une priorité, d'autant plus en cette période où la précarité, et la précarité énergétique notamment, touche plus violemment nos concitoyens.

Depuis le 1er avril 2019, la MEL avait engagé une phase d'expérimentation au sujet des loyers : La ville de Lille y a réagi favorablement en :

- obligeant d'une part à la Déclaration préalable de Mise en Location pour les nouvelles locations du parc Ancien dans les quartiers de Fives, Moulin, et Wazemmes ;
- d'autre part en place l'autorisation préalable aux travaux de division pour des locaux à usage d'habitation sur tout le territoire LLH

Le 24 juin dernier, la Mel a décidé de rendre pérenne le dispositif. La ville y répond favorablement, à travers la délibération que nous votons aujourd'hui, elle conserve le dispositif de Déclaration de division, MAIS seul le quartier de Fives reste concerné par les Déclaration de Mise en Location.

Ceci nous amène à vous poser les 4 questions suivantes :

D'abord, Pourquoi Hellemmes ne figurait pas en 2019 dans l'expérimentation pour l'obligation de déclaration de Mise en location?

Ensuite, pourquoi, aujourd'hui, sommes-nous amenés à signer cette délibération dans laquelle Hellemmes n'est pas concernée par la déclaration de mise en location, alors que les caractéristiques de logements anciens sont sensiblement les mêmes qu'à Fives ?

La commune d'Hellemmes a-t-elle demandé en 2019 et aujourd'hui à faire partie du dispositif ?

Enfin, j'allais vous demander combien a-t-on dénombré de demande d'autorisation aux travaux de division à Hellemmes depuis le 1er avril 2019, mais vous venez de nous donner ces chiffres et nous vous en remercions, car nous n'avions pas encore obtenu de réponse à notre demande.

Nous vous adressons ces questions dans la perspective d'appréhender ensemble la situation particulière d'Hellemmes et de travailler avec tous les acteurs impliqués sur la problématique de premier plan qu'est le mal-logement.

Merci de votre attention.

Nous avons voté « POUR »

22/69 Travaux de mise en sécurité, de maintenance préventive et curative, de restauration ponctuelle du patrimoine classé monument Historique. Accord cadre à marché subséquents de travaux de plâtrerie traditionnelle

Nous avons voté « POUR »

22/70 Plan de sobriété - signature de la charte d'engagement Ecowatt

Simon JAMELIN est intervenu pour notre groupe, sur ce sujet.

Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint au Développement Durable, aux espaces naturels, à la biodiversité, à la qualité de l'espace public, à la politique zéro déchet, à la tranquillité publique et prévention et président du conseil de quartier Guinguette Semeuse, on aurait pu ajouter délégué à la signature des chartes Lilloises tant vous nous en avez fait signer.

Ce conseil n'échappe pas à la règle puisque vous nous proposez de signer une nouvelle charte, mais cette fois ci vous innovez : vous nous présentez une charte que vous vous êtes partiellement écrite et qui reprend mots pour mots des passages entiers de la délibération et qui chantent les louanges de tout ce que Lille a pu faire pour le Climat.

Agenda 21, Plan Climat en 2008, 2013 et 2021, Agenda des solutions en 2016, adhésion à la convention des maires pour le climat en 2008, 2017 et la dernière le 6 octobre dernier. Labellisation Cit'énergie en 2013 et 2018, signature des GreenCity accords en 2021, candidature malheureuse à la capitale verte européenne de 2021 nous ne comptons plus les éléments de communication verte mis en place par la ville de Lille.

Dans cette délibération vous évoquez des chiffres pour mettre en avant l'action de la ville :

-Baisse de 54% des consommations liées à l'éclairage publique depuis 2004

-baisse de 20% des consommations des bâtiments publics depuis 2004

Vous nous répondez, comme souvent, que les écologistes siégeaient dans la majorité à cette époque, et vous aurez raison : c'est grâce au travail des écologistes que vous pouvez mettre ces chiffres en avant. Tous les chiffres repris dans cette délibération relèvent du travail mené par Stéphane BALY, alors conseiller à la gestion technique des bâtiments et à l'éclairage

public. Et c'est bien l'impossibilité d'aller plus loin avec vous sur ces sujets qui expliquent notre présence aujourd'hui dans l'opposition.

A tous ces éléments de communication, vous choisissez ce soir d'en ajouter un autre : la signature de la charte Ecowatt. C'est donc que la signature de cette charte doit apporter quelque chose de plus à la longue litanie des chartes déjà signées. Quelque chose de nouveau qui permettra à la ville de Lille de mettre en place un véritable plan de sobriété.

Pour la nouveauté, on repassera : la charte Ecowatt est signée depuis de nombreuses années par des collectivités et des entreprises de la grande distribution. La région PACA, l'a signée en 2010. Alors peut-être qu'il y a 12 ans c'était une nouveauté mais on conviendra que le groupe Carrefour et la région PACA dirigée aujourd'hui par Renaud Muselier ne sont pas connus pour leurs avancées en matière de sobriété.

Sur le fond, signer cette charte, c'est bénéficier d'un outil qui nous indiquerait les pics de consommation, excusez-moi, mais j'espère que la ville de Lille a déjà les moyens de mesurer ses consommations !

Signer cette charte, c'est s'engager à faire de la sensibilisation aux éco-gestes. Là encore, nous espérons que c'est déjà mis en place. Nous regrettons qu'on en soit encore en 2022 à sensibiliser aux petits gestes.

Les petits gestes c'est bien, mais c'est surtout faire reposer sur des individus le poids de l'inaction des pouvoirs publics. Se contenter de demander aux ménages d'éteindre la lumière ou de faire tourner leurs machines en heures creuses, c'est méconnaître les réformes structurelles dont nous avons besoin. D'autant que les ménages le font déjà Monsieur PRUVOT, et en particulier les ménages les plus modestes qui n'ont pas attendu la signature de la charte Ecowatt par le conseil communal d'Hellemmes pour agir sur leurs consommations. Ces ménages les plus modestes pour qui les réformes structurelles sont les plus nécessaires.

La ville de Lille a annoncé début septembre un grand plan de sobriété dont les mesures phares sont la sensibilisation du public aux économies d'énergie et l'extinction des éclairages sur les bâtiments publics comme le Palais des Beaux Art . C'est bien, mais pas très efficace. Depuis l'action des écologistes et le remplacement de l'éclairage public par des Leds, l'ensemble de l'éclairage du Palais des Beaux-Arts consomme l'équivalent d'un grille-pain.

Dans cette délibération vous affichez une ambition de 7% de réduction des consommations d'énergies en un an. Pourtant ces deux dernières années, les consommations de la ville n'ont diminué que de 5%, soit seulement 2,5% par an.

Hellemmes Verte a à de multiples reprises proposé la mise en place de solutions en matière de sobriété et d'investissements :

Développement de la production locale d'énergies renouvelables, achat d'électricité verte moins chère grâce à l'achat groupé, suppression de la publicité lumineuse, soutenir largement la rénovation thermique des logements et des bâtiments municipaux. C'était d'ailleurs le sens de notre demande de mission d'information et d'évaluation de l'état des bâtiments publics et que vous avez rejetée.

Si vous ne nous écoutez pas, écoutez les autres :

Écoutez d'autres villes : Paris, que vous aimez citer en exemple a pour objectif une baisse de 10% des consommations d'ici un an.

Écoutez les associations : Résistance à l'agression publicitaire qui avance des propositions depuis des années. Negawatt qui propose 50 mesures concrètes et pour certaines applicables tout de suite pour une politique de sobriété.

Écoutez les institutions : Le CEREMA qui propose des solutions aux collectivités pour diminuer les consommations énergétiques des bâtiments. Écoutez la Cour Régionale des comptes qui recommande aux collectivités de rendre public le Plan Pluriannuel d'investissements ce que vous avez toujours refusé de faire au point qu'on doute sérieusement de son existence pour la commune d'Hellemmes. C'est simple : personne ne sait quels travaux vous avez programmés en faveur de la transition écologique jusque 2026. La seule chose qui est certaine, c'est que vous êtes déjà en retard vu le faible taux de réalisation de votre budget 2021.

L'état recommande de chauffer les bâtiments publics à 19 degrés et pas plus. Vu l'état du parc immobilier de la ville, la question pour nous sera plutôt de savoir comment chauffer jusqu'à 19 degrés tout en étant capable de payer les factures ! Vous voyez bien que c'est le serpent qui se mord la queue : vous n'avez pas réalisé les travaux nécessaires, nos dépenses énergétiques s'envolent, et nous n'aurons plus les moyens de financer de nouveaux investissements.

Nous avons besoin d'un plan de sobriété et d'un plan d'investissements massif, mais nous avons aussi besoin d'indicateurs permettant de piloter ces politiques. Ces indicateurs, vous refusez de les rendre publics, sauf pour l'embryon de budget climatique que vous avez présenté en 2020 et dont on n'a plus jamais entendu parler. Permettez-moi aussi de relever que cette délibération ne comporte rien sur les engagements de la commune d'Hellemmes.

Alors on va faire simple : nous vous demandons ce soir de publier les chiffres des consommations réelles en gaz, en électricité et en eau pour la ville d'Hellemmes. Et on se donne rendez-vous dans un an, factures à l'appui, pour savoir de combien auront diminué les consommations.

Nous avons voté « POUR »